

L'U2P prête à trouver des compromis constructifs pour engager les réformes qui s'imposent

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 22.07.26

Paris, 7 juillet 2022

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Le discours de politique générale de la Première ministre a montré sa détermination à rechercher des compromis, texte par texte. Elle pourra compter sur le sens des responsabilités des représentants des entreprises de proximité. Ainsi, l'U2P participera à l'ensemble des concertations avec le gouvernement et les parlementaires, ainsi qu'à la préparation de solutions co-construites dans le cadre du Conseil national de la refondation.

L'absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale ne doit surtout pas conduire à un enlèvement des réformes. Il conviendra notamment de conforter le développement de l'apprentissage en garantissant son financement, de mener à bien la réforme des retraites en maintenant un dispositif de carrières longues, de poursuivre le processus de réduction des prélèvements, et de protéger le pouvoir d'achat des Français.

Dans cette perspective l'U2P soutient globalement le plan gouvernemental visant à combattre la montée de l'inflation et la flambée des prix des carburants, et salue la mesure de baisse des cotisations sociales des travailleurs indépendants dont le revenu est équivalent ou légèrement supérieur au SMIC.

De la même façon l'U2P reste favorable à la prime de pouvoir d'achat dans la mesure où elle permet aux entreprises qui le peuvent d'abonder les revenus des salariés sans subir aucun prélèvement social ou fiscal. La pérennisation de cette prime, le triplement du plafond exonéré et la possibilité de la verser de manière fractionnée, constituent des éléments positifs. La possibilité d'une prise en charge plus large des frais de carburants des salariés pour leurs trajets domicile-travail va également dans le bon sens. Néanmoins pour permettre aux entreprises de consolider ainsi le pouvoir d'achat des salariés, il faudra en parallèle limiter les charges et soutenir l'activité de ces entreprises.

Par ailleurs, l'U2P veillera à ce que le niveau des dépenses publiques demeure supportable pour le budget de la nation. En l'occurrence l'échéance 2026 annoncée par la Première ministre pour une réduction de la dette publique doit pouvoir être rapprochée afin d'éviter une explosion de la charge de la dette.

Au total le discours d'Elisabeth Borne traduit une ambition réformatrice qui devra être confrontée aux réalités budgétaires. L'U2P souscrit à la méthode et s'engage à contribuer activement à la recherche de compromis utiles au pays.